

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 9 Octobre 2007**

L'an deux mil sept, le neuf octobre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 24 septembre 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal de Pommeuse, sous la présidence de Monsieur Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Etaient présents membres titulaires :

Faremoutiers : Michel COMMANAY, Marc GILLOOTS,

Guérard : Jean Pierre CÉ, Robert FAVRE, Marie-France CHALLIER, Jean Claude ODELUT,

Pommeuse : Jacques ALONSO, Claude GILLOOTS, Annie PATERNOSTRE, Pierrette TURLAN

Dammartin sur Tigeaux : Raoul LAVÉRIE, Philippe CLAUSIER, Philippe GALY

Etaient absents membres titulaires :

Monique MARTIN qui a donné pouvoir à Josette MARTIN,

Bruno DUMONT, représenté par Bernard LIMOSIN

Franck DUBUGET, Jacques BREARD,

Etaient présents membres suppléants : Josette MARTIN, Bernard LIMOSIN

Marie-France CHALLIER est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE du JOUR

- Décision modificative N°1
- Proposition d'exonération : taxes et redevances ordures ménagères pour 2008
- Budget Annexe : Assainissement
 - o Approbation du marché rue Prémol à Guérard
 - o Demande d'emprunt
- Hôtel d'entreprises : demande de subvention à la Région
- Création d'un poste de secrétaire comptable au 1/1/08
- CLAIR programme d'actions 2007
- Informations et questions diverses

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 25 juin 2007, il est approuvé et signé.

M. le Président rappelle au conseil communautaire que deux convocations ont été adressé pour deux conseils communautaires le même jour, l'un à 19h et l'autre à 20h. L'ordre du jour du deuxième étant le syndicat d'assainissement Saint Augustin et le hameau des Bordes, demande l'autorisation d'aborder le sujet en première partie, le conseil autorise cette proposition.

En effet, suite au contrôle de la Préfecture concernant l'extension des compétences de la communauté de communes, et au principe de représentation, substitution, on ne peut pas adhérer à 2 syndicats d'assainissement pour la même commune (Faremoutiers).

Conclusion : le hameau des Bordes sera intégré au Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Celle sur Morin – Faremoutiers – Pommeuse.

La dissolution du syndicat d'assainissement St Augustin – les Bordes devra être prononcée ; les installations deviennent propriété du SIA et une convention sera établit avec la commune de St Augustin pour l'exploitation. La commune de Saint Augustin ne sera pas adhérente au SIA.

1/ Décision modificative N°1

Le Président, demande l'autorisation de procéder à une décision modificative, à savoir :

- En fonctionnement dépenses chapitre 11, article 60622 : - (moins) 362 €
- En fonctionnement dépenses chapitre 67, article 673 : + (plus) 362 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à procéder à cette décision.

2/ Proposition d'exonération : taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour 2008

Le Président, rappelle que la communauté de communes n'a pas compétence pour décider des exonérations de la TEOM, cette compétence revient au S.M.I.C.T.O.M. de Coulommiers. Cependant il est demandé de faire des propositions au S.M.I.C.T.O.M pour l'année 2008 :

- o les propriétaires de terrain de camping, ici nommé : le Chêne Gris
- o les maisons de retraite,
- o maisons médicalisées, ADAPEI
- o SCI du Lavoir, et uniquement en ce qui concerne la partie entrepôt
- o L'hôtel d'entreprises de la communauté de communes

Après débat en ce qui concerne la SCI du Lavoir, le conseil, à l'unanimité, demande au Président d'effectuer cette proposition auprès du S.M.I.C.T.O.M. de Coulommiers.

3/ Budget Annexe : Assainissement

- vote du budget primitif

Le Président, après avis auprès de la trésorerie principale, propose d'effectuer un budget primitif uniquement en investissement

Après avoir donné le détail par poste,

Mouvements	Dépenses	Recettes
Investissement	550 478.14 €	550 478.14 €

Demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget unique relatif à l'assainissement pour 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

- Approbation du marché de travaux assainissement rue Prémol à Guérard

Le Président informe et présente le dossier relatif aux travaux d'assainissement rue Prémol à Guérard :

- Entreprise retenue : ACANTHE 338 avenue Pasteur 77550 MOISSY CRAMAYEL
- Montant du marché : 460 266 €HT

Demande au conseil communautaire l'autorisation de signer ce marché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité et autorise le Président à signer ce marché.

Après délibération, le conseil approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2007.

- Budget annexe assainissement : emprunt

Pour financer les investissements, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 460 000 €

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de l'offre du Crédit Agricole,

DECIDE

Principales caractéristiques du prêt :

- Montant : 460 000 €(quatre cent soixante mille euros)

- durée : 30 ans

Conditions financières

- taux effectif globale : 4.70 %

- versement des fonds : le 15/12/2007,

Echéance

- périodicité : annuel avec une première échéance le 1/2/08

- mode d'amortissement : échéances constantes

Le Président, demande au conseil l'autorisation de procéder à la signature du contrat.

Après délibération et à l'unanimité, le Président est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4/ Approbation des statuts modifiés incluant la compétence assainissement

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5214-21

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-97 N°94 en date du 20 août 1997 portant création de la communauté de communes,

Vu les arrêté préfectoraux portant modification des statuts de la communauté de communes et notamment les arrêtés DFEAD-3B-2001 N°73 ; DFEAD-3B-2004 N°65 ; DFEAD-3B-2004 N°101, DRCL-BCCCL-2006 n°66,

Conformément à la loi du 13 août 2004 modifiée, portant sur la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°07/07 de la communauté de communes de la Brie des Moulins en date du 27/03/2007, portant modification des statuts et notamment sur l'extension de compétences,

Vu la délibération de la commune de Pommeuse en date du 30/03/2007 portant acceptation de la modification des statuts,

Vu la délibération de la commune de Guérard en date du 4/04/2007 portant acceptation de la modification des statuts,

Vu la délibération de la commune de Faremoutiers en date du 5/04/2007 portant acceptation de la modification des statuts,

Vu la délibération de la commune de Dammartin sur Tigeaux en date du 14/6/2007 portant acceptation de la modification des statuts,

A la demande des services de la Préfecture, rappelant le principe de représentation et de substitution, le hameau des Bordes ne peut être exclus du territoire de compétence de la communauté de communes de la Brie des Moulins,

Après lecture des statuts,

Après délibération, le conseil approuve, à douze voix pour, deux contres et une abstention

5/ Hôtel d'entreprises : demande de subvention à la Région

Le Président, donne en lecture le projet de création d'un hôtel d'entreprises,

Le Président rappelle :

- l'opportunité foncière que constitue l'ancien site industriel dit « Péchiney »,

- la volonté de la communauté de communes d'offrir des locaux permettant divers types d'activités afin de préserver et à terme de renforcer l'emploi sur le site,

- la réhabilitation « des anciens bureaux Péchiney » en hôtel d'entreprises, adapté aux exigences actuelles,

- la communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage du projet,

- le coût du projet est évalué à 1 255 135 €HT,

- la communauté de communes sollicite des financements les plus larges, dont la Région.

Le Président, demande l'autorisation de signer tout acte qui découle de ces demandes, dont la convention à venir avec la Région,

Après délibération, le conseil approuve toutes ces décisions, à treize voix pour et deux abstentions

6/ CLAIR programme d'actions 2007

- étude sur le schéma de développement économique

Le Président, rappelle :

Vu le contrat CLAIR signé avec le département en date du 6/10/05,

Vu le troisième programme d'actions, validé par l'assemblée générale de l'association du CLAIR en date du 12/09/2007

Suite au rapport de complémentarité des futures zones d'aménagement du cabinet Deloitte, il s'avère qu'une étude plus approfondie de ces zones semble nécessaire. Il s'agit ici de définir un plan de développement économique dans une stratégie globale pour un développement commun du territoire.

Les objectifs de cette action :

- définir des orientations stratégiques du territoire,
- viser à promouvoir un développement économique équilibré,
- développer l'attractivité du territoire,
- prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie du bassin de vie

Descriptif du projet : le schéma permettra de recenser les attentes et besoins des acteurs locaux (élus et entreprises). La définition partagée d'objectifs dégagera les orientations définitives en matière de développement économique. Les orientations pourraient être d'accompagner et encourager la création d'activité nouvelle, de renforcer des savoirs-faires ainsi que des filières, créer des emplois, générer des ressources fiscales, etc...

Cette étude se déroulera en trois phases :

- Photographie du territoire (atout/inconvénient et situer le territoire dans son environnement)
- Dégager des lignes fortes (thématique ou stratégique)
- Définition de scénarios de développement

La durée de l'étude est de 3 à 6 mois, pour un budget prévisionnel (pour un an) de 85 000 €TTC

§ Plan de Financement :

Année	Coût TTC	Collectivité/Maître d'ouvrage		Contrat CLAIR	
		Somme	%	Somme	%
1	85 000 €	42 500 €	50	42 500 €	50

Après délibération, le conseil, à l'unanimité approuve cette décision, et autorise le Président à procéder à la signature de la convention entre les différents partenaires pour cette étude.

- Etude sur le transport dans le bassin de vie de Coulommiers

Objectif : réaliser une étude sur l'offre et la demande de transport afin d'évaluer l'intérêt de la mise en place d'un transport à la demande adaptée aux exigences du territoire et parfaitement complémentaire aux transports existants sur celui-ci (transport collectifs, taxis, association de transport à la demande...).

L'étude devra veiller à une cohérence dans l'offre de services en transport sur tout le bassin de vie

Descriptif du projet : L'étude comprendra :

- un état des lieux de l'offre et de la demande de transport sur le territoire,
- l'identification des besoins en termes de transport collectif
- la définition d'actions prioritaires dans le cadre de la mise en service d'un transport à la demande sur le territoire (cible, déterminations des arrêts, choix des itinéraires,...)
- recherche de solutions techniques, élaboration de scénarii,
- l'étude de la viabilité économique du projet de mise en service
- monter le dossier pour accompagner la demande de délégation de compétence au STIF (volet optionnel)

Le budget prévisionnel est estimé à 40 000 € et que la répartition n'est pas encore effectuée.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité rejette cette décision

13/ Informations et questions diverses

- Le Président, informe sur l'avancement des dossiers concernant les constructions de CLSH de Dammartin sur Tigeaux et Guérard.
- comité de pilotage « étude artistique » le 19/10 à 17h en mairie de Coulommiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le Président
Michel COMMANAY